

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 07 OCTOBRE 2024**

**L'an deux mille vingt-quatre, le lundi sept octobre à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal en séance publique. La séance a été intégralement retransmise en direct sur youtube. Elle est disponible sur le site de la commune.**

*Date de convocation :*  
01 octobre 2024

**Présents :** Mesdames, Messieurs BONNAFOUS Catherine, DEGUILLARD Julie, GARNIER Chrystèle, GROSEIL-MOREAU Arlette, JOUAULT Jaroslava, LE GUENNEC Jean-Michel, LEFEUVRE Gaël, MAHEO Aude, NOEL Henri, NOULLEZ Sébastien, PEROT Marlène, PIERRE Frédéric, POINTIER Vincent, POINTIER Virginie, RAOUL Gérard, SERANDOUR Cyril, SOUQUET Eric, TORTELLIER Laëtitia, VAN CAUWELLAERT Damien

*Mis en ligne :*  
08 octobre 2024

*Nombre de Conseillers en exercice :* 29

**Procurations de vote et mandataires :** CAÏTUCOLI Christiane ayant donné pouvoir à BONNAFOUS Catherine, DELAUNAY Gaylord ayant donné pouvoir à LEFEUVRE Gaël, GEZEQUEL Damien ayant donné pouvoir à JOUAULT Jaroslava, JOURDAN Christiane ayant donné pouvoir à GROSEIL-MOREAU Arlette, LEJOLIVET Bertrand ayant donné pouvoir à NOULLEZ Sébastien, LETENDRE Christophe ayant donné pouvoir à TORTELLIER Laëtitia, METAYER Chrystèle ayant donné pouvoir à DEGUILLARD Julie, THERAUD Carine ayant donné pouvoir à MAHEO Aude, VALLÉE Priscilla ayant donné pouvoir à LE GUENNEC Jean-Michel

Présents : 19  
Votants : 28  
Quorum : 15

**Absent :** DA CUNHA Manuel.

Madame GARNIER Chrystèle est nommée secrétaire de séance.

Mme Véronique COGEN-LE NOZER, Directrice Générale des Services, assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 01 octobre 2024) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

**Point N° 29****Délibération n°2024-108. URBANISME / FONCIER : Zac Multisites – Rachat du 1 passage Claude Bernard – parcelle AL15**

Rapporteur : Gaël LEFEUVRE

**VU** l'avis de la commission urbanisme- transition écologique en date du 24 septembre 2024,

Dans le cadre du Programme d'Action Foncière et afin de constituer une réserve foncière, Rennes Métropole a acquis, par acte notarié des 17 et 20 octobre 2008, une maison d'habitation d'une surface de 86 m<sup>2</sup> environ, sise 1 passage Claude Bernard à Thorigné-Fouillard, sur un terrain de 780 m<sup>2</sup> environ, cadastré AL 17. Le portage foncier étant arrivé à échéance, Rennes Métropole sollicite le rachat par la commune du bien, conformément à l'article 2 de la convention n°09-758 en date du 3 novembre 2009, c'est- à-dire au prix initial d'acquisition auquel s'ajoutent les frais d'acquisition (frais notariés, de géomètre, indemnités...), soit :

- Prix d'acquisition : 190 000 €

- Frais : 14 965,35 €
- Prix : 204 965,35 €

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'UNANIMITE**

**APPROUVE** le rachat du bien situé au 1 passage Claude Bernard, parcelle cadastrée AL 17, pour 780 m<sup>2</sup>, au prix de 204 965,35 euros, frais à la charge de l'acquéreur,

**DESIGNE** Maître JOUFFREY, notaire à Thorigné-Fouillard, pour assister la commune,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier, et en particulier l'acte notarié authentique,

**DIT** que la dépense est inscrite au Budget annexe de l'opération d'aménagement de la ZAC Multi-sites.

**AUTORISE** M le Maire à signer toute convention relative à la gestion de ce bien.

**Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Gaël LEFEUVRE**

